

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AOUT 2016

Le 11 août 2016, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 6 août 2016.

Etaient Présents : Mmes DURAND – NEVISSAS - BARTH – CHAMPION
MM GARDANT - VINCENT - CERVINO

Excusés : M. GARGIULO ayant donné procuration à Mme DURAND
Mme BRIEND ayant donné procuration à Mme CHAMPION

Secrétaire de séance : M. Vincent CERVINO

Délibération autorisant la mise en œuvre d'une dérogation de droit commun pour le rattachement de la commune à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

Mme la Maire expose les démarches effectuées en accord avec les élus pour rejoindre la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, suite au vote négatif pour la fusion de la Communauté de Communes du Vinobre et du Val de Ligne :

- Courrier à Mr le Préfet (cf affichage)
- Amendement CDCI réuni le 29 juillet à Privas : Réponse possibilité de dérogation de droit commun.
- Rencontre Président des Gorges de l'Ardèche avec Mmes Néviassas et Barth.

19 communes, 14500hab. Représentation au bureau d'un élu par commune et 1 voix au conseil communautaire comme au Vinobre.

Un point est fait sur les Compétences :

- Tourisme : développement touristique étalé sur l'année, voie verte, VTT
- Petite enfance et jeunesse : Crèches, centre aérés, activités périscolaires...
- Urbanisme : Gestion des permis de construire avec un bureau d'étude. PLUI à partir de janvier 2017
- Transport : Compétence transférée du Département à partir du 1/01/2017. Scolaire primaire et collège, marché Ruoms...
- Compétence culture une participation pour les activités culturelles
- Ramassage des ordures ménagères en cours de réorganisation avec le SICTOBA
- Voirie : Enveloppe avec apport communal pour les commandes, assistance technique...
- Economie : zones d'activités
- Sur le plan financier, gestion équilibrée. Le taux des taxes est plus bas qu'au Vinobre et qu'à Aubenas.

Pour mettre en œuvre la dérogation de droit commun, il faut que le Conseil Municipal délibère, que la CC d'accueil délibère et qu'une CDCI restreinte vote. Mme la Maire explique que la procédure risque de ne pas aboutir mais qu'il faut le faire pour gagner en simplicité sur les échanges avec Vogüe et St Maurice.

Après cette introduction Madame la Maire propose la délibération

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie le 29 juillet 2016 a validé l'amendement visant à regrouper les Communautés de Communes du Vinobre et du Pays d'Aubenas-Vals.

Suite à l'amendement déposé par la commune de Lanas à cette même CDCI; le conseil municipal renouvelle sa demande de rattachement direct de la commune de Lanas à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. Ceci dans le cadre de la procédure dérogatoire prévue à l'Art 5214-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette demande est motivée à plusieurs titres :

- Notre proximité territoriale, les liens tissés avec les communes de Vogüe et St Maurice d'Ardèche (situés sur la CC de Gorges de l'Ardèche), seraient facilités par l'appartenance à une même

communauté de communes, afin d'envisager de façon pérenne la mutualisation des services et des moyens

- Nous partageons avec ces communes plusieurs syndicats intercommunaux : Le SIGRP pour le regroupement pédagogique avec le projet d'agrandissement de l'école. Le SIVU pour la construction de la nouvelle station d'épuration. La crèche qui impose des conventionnements
- Les professionnels du tourisme sont orientés vers l'office du tourisme des gorges de l'Ardèche

Au-delà de la cohérence territoriale, cette adhésion renforcera les capacités de la commune à répondre aux besoins de la population.

En conséquence,

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

Demande à l'unanimité :

- le retrait de notre commune de la Communauté de Communes du Vinobre et du nouveau périmètre envisagé par la CDCI
- son rattachement à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
- De solliciter l'Association des Maires de l'Ardèche pour la défense de cette affaire auprès de la CDCI
- Le Conseil Municipal mandate, Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le prix de location du bâtiment de l'école

Madame la Maire propose qu'un tarif de location concernant le bâtiment de l'école soit envisagé en dehors des périodes de réservation pour les associations et les résidences éventuelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.

d'Adopter les tarifs de location : Week-end été : 100€ Hiver : 150€
 Journée été : 50€ Hiver : 80€

Projet partagé de l'Enclos : Information et dossier de demande de subvention

Un dossier de subvention est en cours pour un soutien du GAL. Alexandre vient le 19 août pour nous aider à le finaliser. (15000euros ?). Elle ne permettrait de financer que les résidences de Bivouac et certaines activités (film documentaire par exemple)

DIVERS

Bilan des marchés des producteurs par Vincent Cervino : Très positif, les exposants souhaiteraient en 2017 un marché hebdomadaire entre le 15/07 et le 15/08.

- Réponse du Président du conseil Départemental suite au courrier adressé pour améliorer la signalétique de Lanas et la réfection de la départementale. Mise en place de la signalisation de la commune au giratoire de St Germain et de Vogüe. Le renouvellement de la chaussée sera envisagé entre 2017 et 2019.

- Informations sur les instructions gouvernementales relatives à la prévention des inondations et préparation de la saison cévenole.

- Information sur le projet de résidence du trio vocal et instrumental « Las Famatinas ». Ninon Valder, flutiste, bandoneïste et chanteuse, Valentine Jé, flutiste et chanteuse, Patricia Lestre, violoniste, chanteuse populaire au Portugal. Le conseil municipal est d'accord sur ces résidences de musique du folklore argentin intégrant les enfants et jeunes. Une rencontre avec l'association des bulles et des grains est à envisager. Elles gèrent les demandes de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien